

## SOMMAIRE, suite

→ Le nouveau modèle de rapport permettra la transmission électronique directe des rapports d'activités des missions à l'Administration centrale et à d'autres destinataires des secteurs public et privé, et évitera la double frappe à l'Administration centrale.

☞ La **Section sur l'information commerciale et les renseignements sur les marchés (Partie 2)** devrait contenir toute nouvelle information sur les tendances du marché, sur les stratégies commerciales et sur les débouchés ouverts par l'activité.

→ Les renseignements périssables devraient être immédiatement transmis à ceux qui ont besoin de les connaître, mais devraient aussi être inclus dans le rapport.

☞ La **Déclaration des résultats du projet (Partie 3)** contient les données statistiques si souvent requises pour décrire les résultats du programme.

- L'évaluation de l'activité, les réponses des participants aux questionnaires et les résultats du projet seront versés au Système de gestion des activités commerciales (SGAC).
- Comme il est mentionné dans la Circulaire n° 94-2 (Meilleures pratiques), il sera utile de partager l'information avec d'autres directions et d'autres missions pour les aider à déterminer «ce qui a réussi et ce qui a échoué».